



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des produits

Question écrite n° 129562

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur la composition des shampoings. Plusieurs de nos concitoyens l'ont alerté sur le fait que si les produits entrant dans la composition des shampoings sont bien mentionnés sur l'étiquette réservée à cet effet, en revanche la part de chacun des composants n'est pas indiquée. Or selon les professionnels du cheveu, ces indications seraient très utiles au consommateur en plus d'être un gage de transparence. Il lui demande donc si le Gouvernement est favorable à l'indication de la part en pourcentage de chaque produit présent dans la composition d'un shampoing et si oui, s'il compte la rendre obligatoire.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129562

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1953

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)